

### ATTESTATION DE CONCEPTION N° A/367-NO/NAV

La présente attestation de conception est délivrée conformément aux dispositions de l'annexe III de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Bénéficiaire			
Nom/raison sociale :	<b>BOUFFETY Frédéric</b>	Adresse :	<b>4, sortoise 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN FRANCE</b>
Aéronef télépiloté			
Constructeur :	<b>DJI</b>	Type / Modèle :	<b>S900</b>
Classe :	<b>Multirotors</b>	N° de série :	<b>0370061749</b>
Caractéristiques principales			
Contrôleur :	<b>DJI A2</b>	Version du firmware :	<b>2.6 (ou ultérieure)</b>
Moteur(s) :	<b>6 moteur(s) électrique(s)</b>	Nombre de rotor(s)/hélice(s) :	<b>6</b>
Limites opérationnelles			
Scénario opérationnel (§ 1.4 de l'annexe III de l'arrêté) :	<b>S-2</b>	<b>S-3 (non captif)</b>	<b>S-3 captif</b>
Masse maximale :	<b>8 kg</b>	<b>8 kg</b>	<b>N/A</b>
Equipements obligatoires :			
Système de visualisation cartographique :	<b>DJI Ground Station</b>	<b>-</b>	<b>N/A</b>
Dispositif de limitation de l'énergie d'impact :	<b>-</b>	<b>Parachute</b>	<b>N/A</b>
Autres limitations :			
Documentation associée			
Dossier d'utilisation :	<b>Manuel d'utilisation et d'entretien MU-BOUF-S900</b>		
Dossier technique :	<b>ref DT-BOUF-S900 rev 1 du 04/04/16</b>		
Conditions			
1. Ce document n'est valable que sur le Territoire de la République Française 2. Cette attestation de conception reste valide tant qu'elle n'est pas suspendue ou abrogée. 3. Toute modification affectant les caractéristiques identifiées ci-dessus ou les logiques de fonctionnement et les dispositifs de sécurité décrits dans le dossier technique référencé ci-dessus nécessite l'obtention d'une nouvelle attestation. 4. La DGAC est susceptible d'imposer des modifications ou des limites d'emploi au travers d'une consigne de navigabilité. Les consignes de navigabilité sont disponibles sur le site <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a> > Transports > Secteur Aérien > Aviation légère, générale et hélicoptères > Drones (aéronefs télépilotés).			

Délivrée le 18/04/2016

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile :

Benoit PINON  
 Chef du pôle certificats  
 Suivi de navigabilité et aviation générale